



Mise sous tutelle et dettes familiales

Par **kasyx**, le **06/02/2008** à **20:52**

Bonsoir,

Dans le cas ou mon frere ferait des dettes, et qu'il ne serait pas solvable, j'aimerais savoir comment celles ci seraient remboursées ?? et est ce que la famille proche (moi meme et/ou mes parents) serait dans l'obligation de les rembourser sachant que mon frere (38 ans) vit chez mes parents et qu'il depense l'argent comme elle lui vient. mes parents ont décidé de lui mettre un ultimatum au 01 mars pour qu'il trouve un appartement

Quel sont les droit que la famille proche aurait de le mettre sous tutelle et de faire des dettes un peu partout et que nous soyons obliges de les rembourser.

Nous ne voulons pas en arriver la (la mise sous tutelle) mais nous (ma famille et mes parents) nous retrouvés a rembourser des dettes qui ne nous serait pas de notre ressort.

Merci par avance

et bonne soirée

Kasyx